



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

Séance du 25 Avril 2019

En exercice : 45

Présents : 27

Votants : (30 (dont 3
procurations))

N° 4

OBJET :

ASSAINISSEMENT

**FOURNITURE
DE PRODUITS
CHIMIQUES
POUR
L'EPURATION
DES EAUX USEES
LOT N°3 :
POLYMÈRE**

AVENANT N°2

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

- 3 MAI 2019

Publiée ou notifiée le :

- 3 MAI 2019

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER – F. GONZALES - P. MONTAGNER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P BONNET – A. CORNE – JD. BARRAUD – F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI - C. DUMONT – J. BLETTYERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme C. BOUARD à M. B. AGUIAR – Mme N. COULANGE à M. F. SZYPULA – Mme M. MONTIBERT à M. J. TERRACOL

Absents excusés :

Mme et MM. JS. LALOY - J. GAILLARD – A. DUMONT – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – M. MORGAND – JM. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués.

Mmes et MM. C. BERTIN - C. CATARD - G. DURANTET - A. GIRAUD – F. BOFFETY - E. VOITELLIER – A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°30 du Bureau communautaire du 09 avril 2015 approuvant l'attribution du marché de fourniture de polymère à la société SNF, domiciliée rue Adrienne Bolland, ZAC de Milieux, 42163 ANDREZIEUX, passé pour une durée de 1 an reconductible 3 fois 1 an,

Vu la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 07 octobre 2017 autorisant le Bureau Communautaire, notamment en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ... à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

Considérant la nécessité pour Vichy Communauté de prolonger la durée de reconduction de la 4^{ème} période jusqu'au 15 juillet 2019 afin de coordonner les dates des autres lots de marchés de fourniture de produits chimiques, et de pouvoir intégrer un nouveau lot dans la nouvelle procédure,

Considérant que cette prolongation n'a pas d'incidence sur le montant maximum annuel du marché,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 au marché n°AO2015-05,
- de donner mandat au Président ou au Vice-Président délégué pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

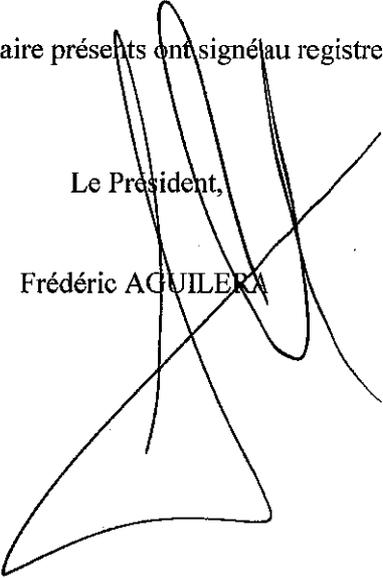
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 25 avril 2019.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





VICHYCOMMUNAUTÉ

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ AO 2015.05

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

VICHY Communauté d'Agglomération

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

Représenté par le Conseiller Délégué à la Commande Publique Monsieur Michel GUYOT

Titulaire du marché :

SNF SAS

Rue Adrienne Bolland

ZAC de milieux

42163 ANDREZIEUX CEDEX

N° SIRET : 43000664300034

Représenté par Monsieur AVOND Lionel, Responsable Qualité

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées dans le cadre d'une démarche développement durable – lot 3 : fournitures de polymères

N° du marché : AO 2015.05

Date de démarrage du marché : 16 Mai 2015

Notifié le : 11 mai 2015

Montant maximum annuel du marché : 300 000.00 € HT

Durée initiale de marché : 4 ans (reconductions comprises)

Date de la délibération autorisant la signature du présent avenant : 25 avril 2019

C. Objet de l'avenant

Préambule : Une nouvelle consultation a été lancée par Vichy Communauté pour l'attribution de nouveaux contrats relatifs à la fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées. Cette consultation comprend quatre lots dont la fourniture de polymère. Dans l'attente de la formalisation d'un nouveau contrat il convient donc de proroger jusqu'au 15 juillet 2019 le marché AO 2015.05 afin d'uniformiser la date de démarrage des prestations de l'ensemble des lots jusqu'ici décalée.

Le montant maximum annuel de la dernière année de reconduction du marché n'étant pas atteint, cette prorogation n'engendre pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant n° 2 a pour objet de proroger le délai d'exécution du marché AO2015.05 jusqu'au 15 juillet 2019 et ce dans l'attente de la formalisation d'un nouveau contrat.

ARTICLE 2 : Prise d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Clauses

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

A, le

A Vichy, le

Pour la société
(Cachet et signature)
GUIDICELLI Bernard

Le Représentant de la Communauté d'Agglomération
Vichy Communauté
Le Conseiller Délégué à la Commande Publique
Michel GUYOT
(Signature)

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A, le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2019 -

Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR
L'EPURATION DES EAUX USEES LOT N° 3 : POLYMERE - AVENANT N° 2

.....
Date de décision: 25/04/2019

Date de réception de l'accusé 03/05/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 25AVR2019_4:

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190425-25AVR2019_4a-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20190425-25AVR2019_4A-DE-
1-1_1.pdf)